

LE SIETOM vous donne la parole !



Le SIETOM lance une consultation citoyenne pour vous impliquer dans l'élaboration du futur schéma directeur. L'objectif de cette enquête est de vous permettre de :

- Donner votre avis sur l'efficacité du service ;
- Vous prononcer sur les lignes directrices à venir ;
- Partager vos retours d'expériences ou vos solutions.

Cette consultation anonyme est ouverte à tous les usagers du SIETOM jusqu'au 31 octobre 2021. Les résultats seront publiés en début d'année 2022 sur notre site internet et sur notre TRIBUNE de janvier.

Pour répondre à la consultation, flashez le QR code ci-dessous ou rendez-vous sur notre site internet www.sietomdechallasse.fr



DÉCOUVERTE et sensibilisation

PORTES OUVERTES

Le SIETOM organise des journées portes ouvertes de son site des Partenses à Caupenne 1 fois par mois de 10h à 11h30. En cas de pluie, nous nous réservons le droit de les reporter.

Vous pourrez découvrir l'usine de traitement des ordures ménagères et sa zone de compostage, le centre de stockage des déchets, le devenir des déchets recyclables et bien d'autres choses sur la gestion de nos déchets.

SENSIBILISATION AU COMPOSTAGE

Vous avez acquis un composteur et vous souhaitez avoir des notions sur la bonne technique du compostage, c'est désormais possible.

Le SIETOM propose des sensibilisations pour vous donner les bases et réussir à bien composter vos déchets. Cet apprentissage dure 1h30 et se passe sur notre site des Partenses à Caupenne.



Pour ces 2 rendez-vous :
Nombre de places limitées. Dates et inscription sur www.sietomdechallasse.fr ou au 05 58 98 57 57.



GUIDE « Mon jardin a de la ressource »



En partenariat avec le Conseil d'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement des Landes (CAUE), le SIETOM a édité un guide proposant un recueil de recommandations et de conseils pour limiter la production de déchets verts ainsi que des alternatives aux haies génératrices de déchets verts.

Ce guide apporte des solutions pratiques et économiques pour réduire et valoriser les déchets issus du jardin dont les avantages sont nombreux : moins de déplacements en déchèterie, la production d'amendements et de fertilisants naturels et une meilleure protection des sols et des plantations.

Le guide est en libre téléchargement sur notre site internet www.sietomdechallasse.fr

Responsable de la publication : Madame Christine Fournadet
Conception et réalisation : Service communication
Impression : Imprimerie d'Albret - 40 140 SOUSTONS
Tirage : 35 000 exemplaires
Imprimé sur papier recyclé.
Ne pas jeter sur la voie publique.
Rejoignez-nous sur sietomdechallasse.fr



Nos partenaires :



SIETOM de Chailosse
815 route des Partenses
40250 Caupenne

Tel : 05.58.98.57.57
www.sietomdechallasse.fr

Septembre 2021 / N°17

La tribune du SIETOM

Pour tout savoir
sur les déchets !



EDITO

Une nouvelle dynamique est enclenchée

Le SIETOM de Chailosse doit faire face à de nombreux enjeux réglementaires, communs à toutes les collectivités, en lien avec la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV). Cette dernière prévoit notamment l'augmentation de la valorisation des déchets de 65% et leur diminution de 50% dans les centres de stockage d'ici à 2025. Ces enjeux se traduisent par l'application concrète d'obligations réglementaires telles que l'extension des consignes de tri, le tri à la source des biodéchets ou encore la mise en place de nouvelles filières à Responsabilité élargie des producteurs (REP).

Pour préparer l'avenir et diminuer au maximum les impacts économiques, une réflexion de tarification applicable aux ménages d'une part (tarification incitative) ou sur les modalités de prise en charge des déchets des professionnels d'autre part (contrôle de l'accès en déchèterie, redevance spéciale...) est à l'étude. Notre grande consultation publique que vous trouverez dans ce numéro permettra de recueillir vos observations et propositions sur l'avenir du service public des déchets.

En parallèle, vous trouverez un article sur les nouvelles consignes de tri des emballages plastiques que nous mettrons en place à partir du 1er janvier 2022 : un véritable tri simplifié dès demain !

Belle rentrée à tous.

Mme Christine FOURNADET
Présidente du SIETOM de Chailosse



BILAN de la collecte et du traitement des déchets en 2020

Bilan de la collecte : 48 891 Tonnes
soit 626,3 Kg/Hab
-2,2% par rapport à 2019

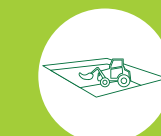
Collecte des OMR	Collecte sélective	Déchetteries
		
16 863 Tonnes 216 kg/hab 34,5% + 1,5% / 2019	5 031 Tonnes 64,4 kg/hab 10,3% + 0,9% / 2019	26 997 Tonnes 345,8 kg/hab 55,2% - 5,1% / 2019

Valorisation et réemploi : 31 231 Tonnes
soit 64%
-7,2% par rapport à 2019

Recyclage	Réemploi
	
11 841 Tonnes	218 Tonnes
Compostage	Valorisation des gravats
	
17 822 Tonnes	1 350 Tonnes soit 43% du tonnage de gravats collectés

Stockage : 17 248 Tonnes
soit 35%
+ 1,5% par rapport à 2019

Installation de
stockage
des Déchets
Inertes



15 482 Tonnes
+ 14 492 T
d'apports
privés



1 766 Tonnes
+ 72 T
d'apports
privés

Traitement des
déchets spéciaux
(peinture,...) :
380 Tonnes soit 1%
+ 12,1% par rapport
à 2019

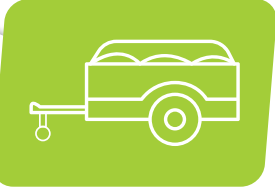
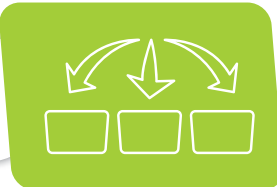
Centre de
traitement



380 Tonnes

✓ DÉCHETTERIES Les bonnes pratiques

Lorsque je me rends à la déchetterie, je respecte quelques bonnes pratiques :

-  **1** Je bâche ma remorque pour éviter de disperser des déchets partout.
-  **2** Je respecte le sens de circulation sur la déchetterie.
-  **3** Je roule au pas
-  **4** J'attends mon tour si le quai est encombré.
-  **5** Je tri mes déchets dans la bonne benne.
-  **6** Je ne descends pas dans la benne.
-  **7** Je ne viens pas avec un animal.
-  **8** Je ne fume pas sur le site.
-  **9** Je respecte les consignes du gardien. De nombreuses incivilités à l'encontre des gardiens ont été relevées ces dernières semaines. Ils sont les garants du site et ne font qu'appliquer les consignes qui leur sont données. Merci de veiller à les respecter.

 **Les bonnes pratiques** c'est aussi de ne pas laisser traîner ses déchets au pied des conteneurs. Ces agissements sont verbalisables à hauteur de **68€**. Qu'on se le dise !

✓ LES PNEUS À nouveau collectés en déchetterie ...mais sous condition

En 2013, le SIETOM a interdit l'apport de pneumatiques sur ses déchetteries en raison de dépôts devenus trop importants suite à des déstockages massifs, de l'impact financier et de l'existence d'une reprise gratuite par les garagistes des pneumatiques des usagers.

Toutefois, le SIETOM continue de récupérer des pneumatiques abandonnés sur les points de collecte, devant les portails de déchetteries ou déposés illicitement dans des bennes. Ces pneus sont remis dans une filière de traitement privée avec une facturation de leur traitement.

De fait, les élus du SIETOM ont choisi de renouveler la collecte des pneumatiques en déchetteries à partir du 1er octobre en imposant les critères suivants :

Qualité des pneumatiques repris :
Les pneus apportés doivent être propres et secs.
Pas de pneus dégradés, non déjantés et remplis d'eau.

Origine des pneumatiques :
Pneus d'usagers uniquement.
Pas d'apport de professionnels, ni d'agriculteurs.

Limitation des déchetteries acceptant les pneus pour favoriser le contrôle :
1 déchetterie par secteur géographique : Mugron, Pouillon, Poyartin, St Sever et Tartas.

✓ TRI DES EMBALLAGES On se simplifie la vie !

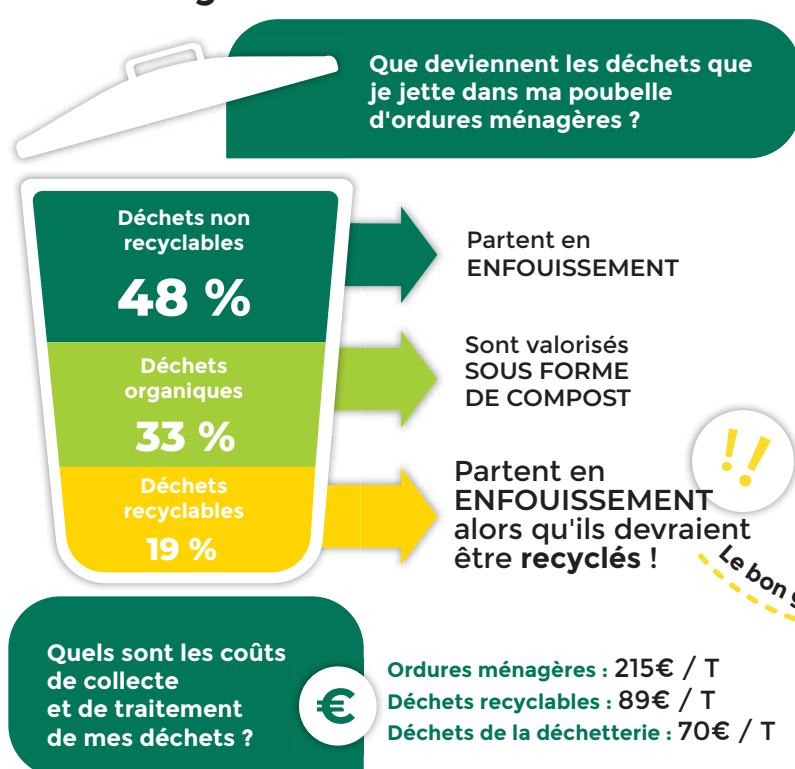
A compter du 1er janvier 2022, vous pourrez déposer tous vos emballages dans le bac de tri. La nouveauté : tous les emballages plastiques seront maintenant recyclés et valorisés.

Vers plus de recyclage

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans le conteneur de tri aux côtés des emballages en métal et des briques alimentaires. Les autres emballages en plastique devaient être jetés avec les ordures ménagères car on ne savait pas les recycler. Ces emballages étant de plus en plus nombreux, tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont travaillé ensemble afin de tester des méthodes pour les recycler. C'est chose faite et à partir du 1er janvier 2022, pour recycler plus, il suffira de trier tous les emballages.



✓ L'INTÉRÊT DU TRI en image



Et en pratique, comment ça marche ?

- ✓ C'est un emballage ? Déposez-le dans le bac de tri !
- ✓ Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
- ✓ Déposez vos emballages en vrac dans le bac (pas dans un sac).

✓ DENSIFICATION des points-tri

Entre 2017 et 2018, le SIETOM a créé 45 nouveaux points-tri sur les Communautés de communes Chalosse Tursan et Pays Tarusate afin d'atteindre la densité de 1 point pour 250 habitants.

Conforté par les bons résultats de collecte sur ces 2 territoires, le SIETOM a engagé en 2021 une densification sur la seconde partie de son territoire à savoir les Communautés de communes Coteaux et Vallées des Luys, Terres de Chalosse et Pays d'Orthe et Arrigans. 34 points-tri supplémentaires permettront ainsi de passer d'une densité d'1 point tri pour 322 habitants à 1 point tri pour 250 habitants sur ce périmètre, soit de manière identique au 1er secteur densifié.

